

L'or est considéré comme une valeur refuge.

Il permet de diversifier ses placements sur un marché qui n'évolue pas toujours dans le même sens que les placements en actions ou en obligations.

Toutefois, investir dans l'or est risqué.



## CE QU'IL FAUT SAVOIR

Le cours de l'or est influencé par l'offre et la demande, ainsi que par l'évolution de la situation économique et politique internationale. Il fluctue à la hausse comme à la baisse et peut être très volatil.

On distingue deux types de placements en or : en direct dans l'or physique (les pièces, les lingots et les plaquettes d'or) et dans « l'or papier ». Ce dernier terme regroupe plusieurs catégories de placements comme :

- **les trackers**, des fonds cotés en Bourse qui répliquent l'évolution du cours de l'or ;
- **les fonds dits aurifères**, majoritairement investis en actions de sociétés cotées dont l'activité est liée à l'exploitation du métal précieux : mines d'or, sociétés de prospection minière...
- en direct, à la bourse, les actions des sociétés cotées d'extraction d'or.



## LA BONNE ATTITUDE AVANT D'INVESTIR

- Avant d'investir, ayez de côté une épargne de précaution. N'investissez qu'une partie de votre épargne en or (pas plus de 5% du montant total de votre patrimoine).
- Demandez-vous si vous êtes prêt à perdre une partie de votre investissement et n'oubliez pas que la valeur de l'or peut fortement fluctuer.
- Renseignez-vous sur les frais d'achat, de stockage, de gestion et de revente.
- Soyez attentif à la fiscalité liée au type d'investissement en or envisagé.



## LES POINTS À SURVEILLER

- Un placement en or est risqué. Son montant fluctue en permanence. Il est donc conseillé d'investir uniquement des sommes que l'on peut se permettre de perdre.
- Ne cédez pas aux offres de trading sur l'or au moyen de CFD ou d'options binaires. Ces instruments extrêmement risqués sont à éviter.
- Les variations de la valeur d'une action dans des mines d'or ne suivent pas forcément celles du cours de l'or.
- Pensez à une solution de stockage de votre or physique : cela peut vous éviter divers tracas (vol, dégradation...).

### UNE QUESTION ? CONTACTEZ EPARGNE INFO SERVICE

Si vous avez une question, vous pouvez contacter AMF Epargne Info Service par formulaire en ligne ou par téléphone au **01 53 45 62 00** (prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 9h à 17h.